

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 MARS 2016

(Annexe au Registre des Délibérations)

Election du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

PROCEDE à la nomination de Mme Hayette HAMIDI, secrétaire de l'Assemblée, pris parmi ses membres en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

**Procès-Verbal du Conseil Municipal
du 4 février 2016**

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

**Décisions prises par M. le Maire en vertu de
l'article L.2122-22 du Code Général des
Collectivités Territoriales.**

M. le Maire rend compte des décisions prises en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par délibération et concernant les affaires relevant de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapport sur la situation en matière de développement durable au Blanc-Mesnil pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal,

PREND acte du rapport sur la situation en matière de développement durable au Blanc-Mesnil pour l'année 2015.

Vote relatif au débat d'orientation budgétaire en application de la circulaire préfectorale de Seine-Saint-Denis.

Le Conseil Municipal,

PROCEDE au vote du Débat d'Orientation Budgétaire 2016 venant ainsi compléter la délibération n°2016-22 du 4 février 2016, conformément aux recommandations préfectorales.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Compte de gestion du budget principal de la ville – Exercice 2015.

Le Conseil Municipal,

VALIDE le compte de gestion du budget principal de la Ville pour l'exercice 2015 et le déclare conforme au compte administratif 2015 dressé par l'ordonnateur.

Les résultats du compte de gestion du budget Ville pour 2015, établis par le comptable, s'élèvent à :

	Résultat de clôture de l'exercice 2014	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de l'exercice 2015
Investissement	1 448 010.27	-	- 2 928 276.12	- 1480 265.85
Fonctionnement	3 560 896.07	1 943 902.36	3 869 540.61	5 486 534.32
TOTAL	5 008 906.34	1 943 902.36	941 264.49	4 006 268.47

Le résultat total de clôture de l'exercice 2015 n'intègre pas la balance des restes à réaliser, contrairement au compte administratif.

Compte de gestion du budget principal de la ville
– Exercice 2015 (suite)

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Compte de gestion du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (C.S.A.P.A.) – Exercice 2015.

Le Conseil Municipal,

VALIDE le compte de gestion du budget du C.S.A.P.A. pour l'exercice 2014 et le déclare conforme au compte administratif 2015 dressé par l'ordonnateur.

Les résultats du compte de gestion du budget du C.S.A.P.A. (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) pour 2015, établis par le comptable, s'élèvent à :

	Résultat de clôture de l'exercice 2014	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de l'exercice 2015
Investissement	18 143.51	-	- 3 321.96	14 821.55
Fonctionnement	91 057.93	-	105 102.78	196 160.71
TOTAL	109 201.44	-	101 780.82	210 982.26

Le résultat total de clôture de l'exercice 2015 n'intègre pas la balance des restes à réaliser, contrairement au compte administratif.

Compte de gestion du centre de soins,
d'accompagnement et de prévention en
addictologie (C.S.A.P.A.) – Exercice 2015 (suite)

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Compte de gestion du Service de Soins Infirmiers
A Domicile (S.S.I.A.D.) – Exercice 2015.

Le Conseil Municipal,

VALIDE le compte de gestion du budget du Service de Soins Infirmiers à Domicile pour l'exercice 2015, et le déclare conforme au compte administratif 2015 dressé par l'ordonnateur.

Les résultats du compte de gestion du budget du Service de Soins Infirmiers à Domicile (S.S.I.A.D.), pour 2015, établis par le comptable, s'élèvent à :

	Résultat de clôture de l'exercice 2014	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de l'exercice 2015
Investissement	163 941.98	-	6 858.55	170 800.53
Fonctionnement	135 724.33	-	23 283.51	159 007.84
TOTAL	299 666.31	-	30 142.06	329 808.37

Le résultat total de clôture de l'exercice 2015 n'intègre pas la balance des restes à réaliser, contrairement au compte administratif.

<p>Compte de gestion du service de soins infirmiers à domicile (S.S.I.A.D.) – Exercice 2015.</p>	<p><u>Adopté par :</u></p> <table border="1" data-bbox="831 328 2018 568"> <thead> <tr> <th data-bbox="831 328 1126 363">A L'UNANIMITE</th> <th data-bbox="1133 328 1422 363">VOIX POUR</th> <th data-bbox="1429 328 1718 363">VOIX CONTRE</th> <th data-bbox="1724 328 2018 363">ABSTENTIONS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="831 368 1126 568" style="text-align: center;"> <p>X</p> </td> <td data-bbox="1133 368 1422 568"></td> <td data-bbox="1429 368 1718 568"></td> <td data-bbox="1724 368 2018 568"></td> </tr> </tbody> </table>	A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	<p>X</p>			
A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS						
<p>X</p>									
<p>Compte administratif 2015 – Rapport budgétaire.</p>	<p>Le Conseil Municipal,</p> <p>PREND acte de ce rapport budgétaire du compte administratif 2015, en appui au vote des notes de synthèse afférentes aux comptes administratifs de chacun de ces trois budgets.</p>								
<p>Compte administratif 2015 du service de soins infirmiers à domicile – Rapport budgétaire.</p>	<p>Le Conseil Municipal,</p> <p>PREND acte de ce rapport budgétaire du compte administratif 2015, en appui au vote de la note de synthèse afférente au compte administratif de ce budget.</p>								

**Monsieur le Maire appelle à la désignation du Président de séance pour le vote des Comptes Administratifs.
M. Jean-Philippe RANQUET est proposé pour tenir cette fonction.**

Voix Pour : Majorité Municipale : 29

Compte administratif du budget de la ville –
Exercice 2015.

Le Conseil Municipal,
Sans que M. le Maire ne prenne part au vote,
VALIDE le compte administratif du budget principal de la Ville pour l'exercice 2015.

Compte administratif du budget de la ville –
Exercice 2015.

Pour 2015, le résultat cumulé du compte administratif de la ville s'établit de la façon suivante :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL
DEPENSES 2015	31 182 412.04	96 091 009.37	127 273 421.41
<i>RECETTES 2015</i>	28 254 135.92	99 960 549.98	128 214 685.90
RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	- 2 928 276.12	3 869 540.61	941 264.49
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR (2014)	1 448 010.27	1 595 262.85	3 043 273.12
RESULTAT DE CLOTURE 2015	- 1480 265.85	5 464 803.46	3 984 537.61
BALANCE DES RESTES A REALISER	- 2 440 468.16	- 71 679.79	- 2 512 147.95
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2015	- 3 920 734.01	5 393 123.67	1 472 389.66

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Compte administratif du centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (C.S.A.P.A.) – Exercice 2015.

Le Conseil Municipal,

Sans que M. le Maire ne prenne part au vote,

VALIDE le compte administratif 2015 du CSAPA.

Pour 2015, le résultat cumulé du compte administratif du C.S.A.P.A. s'établit de la façon suivante :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL
DEPENSES 2015	7 587,17	226 497,70	234 084,87
RECETTES 2015	4 265,21	331 600,48	335 865,69
RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	3 321,96	105 102,78	101 780,82
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR (2014)	18 143,51	91 057,93	109 201,44
RESULTAT DE CLOTURE 2015	14 821,55	196 160,71	210 982,26
BALANCE DES RESTES A REALISER	0,00	0,00	0,00
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2015	14 821,55	196 160,71	210 982,26

Compte administratif du centre de soins,
d'accompagnement et de prévention en
addictologie (C.S.A.P.A.) – Exercice 2015
(suite).

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Compte administratif du service de soins infirmiers à domicile (S.S.I.A.D.) – Exercice 2015.

Le Conseil Municipal,

Sans que M. le Maire ne prenne part au vote,

VALIDE le compte administratif 2015 du S.S.I.A.D.

Pour 2015, le résultat cumulé du compte administratif du S.S.I.A.D. s'établit de la façon suivante :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL
DEPENSES 2015	3 921.02	602 310.35	606 231.37
RECETTES 2015	10 779.57	625 593.86	636 373.43
RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	6 858.55	23 283.51	30 142.06
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR (2014)	163 941 .98	135 724.33	299 666.31
RESULTAT DE CLOTURE 2015	170 800.53	159 007.84	329 808.37
BALANCE DES RESTES A REALISER	- 212.22	-	- 212.22
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2015	170 588.31	159 007.84	329 596.15

Compte administratif du service de soins infirmiers à domicile (S.S.I.A.D.) – Exercice 2015 (suite)

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Budget principal de la ville – Affectation des résultats 2015.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE cette affectation des résultats qui sera reprise dans le budget primitif du budget principal de la Ville pour 2016.

L'excédent de fonctionnement du budget principal de la ville en 2014, s'élève à **3 539 165.21 euros**. Conformément à la réglementation (articles L.2311-5 et R.2311-11 du CGCT), il est affecté de la façon suivante :

- **à la section d'investissement : 3 920 734.01 euros.**
Cette somme permettra de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, après la prise en compte des restes à réaliser. Ce montant est imputé en recette d'investissement à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».
- **à la section de fonctionnement : 1 472 389.66 euros.**
Ce montant est imputé en recette de fonctionnement sur la ligne budgétaire R 002 « Excédent de fonctionnement reporté de N-1 » après la prise en compte des restes à réaliser et viendra participer à l'équilibre de la section de fonctionnement du budget primitif pour 2016.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Budget du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (C.S.A.P.A.) – Affectation des résultats 2015.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE cette affectation des résultats qui sera reprise dans le budget primitif du CSAPA pour 2016.

L'excédent d'exploitation du budget du CSAPA en 2015 s'élève à **196 160.71 euros** . Conformément à la réglementation, il est intégralement affecté à la section d'exploitation sur la ligne R 002 « excédent de la section d'exploitation reporté » en tant que produit.

L'excédent d'investissement du budget du CSAPA en 2015 s'élève à **14 821.55 euros** . Dans les mêmes règles, il est affecté à la section d'investissement sur la ligne R 001 « excédent de la section d'investissement reporté » en tant que produit.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Budget du Service de Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D.) – Affectation des résultats 2015.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE cette affectation des résultats qui sera reprise dans le budget primitif du SSIAD pour 2016.

L'excédent d'exploitation du budget du SSIAD en 2015 s'élève à **159 007.84 €** Conformément à la réglementation, il est intégralement affecté à la section d'exploitation sur la ligne R002 « excédent de la section d'exploitation reporté » en tant que produit.

L'excédent d'investissement du budget du SSIAD en 2015 s'élève à **170 800.53 €** avant la prise en compte de la balance des restes à réaliser (- 212.22 euros). Dans les mêmes règles, il est affecté à la section d'investissement sur la ligne R001 « excédent de la section d'investissement reporté » en tant que produit.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Vote des taux d'imposition pour 2016

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les taux d'imposition ainsi maintenus de 2015 sur 2016, à savoir :

 Taxe d'habitation----- 25.02%
 Foncier bâti-----22.33%
 Foncier non bâti----- 50.49%

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Budget Principal de la Ville – Vote du budget primitif 2016.

Le Budget Primitif de la Ville est voté par chapitre comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 011 : Charges à caractère général

Dépenses : 19 651 034.88 euros

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Budget Principal de la Ville – Vote du budget primitif 2016 (suite)

CHAPITRE 012 : Charges de personnel et frais assimilés

Dépenses : 53 166 882.47 euros

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Budget Principal de la Ville – Vote du budget primitif 2016 (suite)

CHAPITRE 65 : Autres charges de gestion courante

Dépenses : 10 270 411.23 euros

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Budget Principal de la Ville – Vote du budget primitif 2016 (suite)

CHAPITRE 66 : Charges financières

Dépenses : 1 789 973.25 euros

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Budget Principal de la Ville – Vote du budget primitif 2016 (suite)

CHAPITRE 67 : Charges exceptionnelles

Dépenses : 682 576.30 euros

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Budget Principal de la Ville – Vote du budget primitif 2016 (suite)

CHAPITRE 023 : Virement à la Section d'Investissement

Dépenses : 376 563.18 euros

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Budget Principal de la Ville – Vote du budget primitif 2016 (suite)

CHAPITRE 042 : Opérations d'ordre de transferts entre sections

Dépenses de fonctionnement : 11 362 195.65 euros

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Budget Principal de la Ville – Vote du budget primitif 2016 (suite)

CHAPITRE 70 : Produits des services, du domaine et ventes

Recettes : 5 868 217.55 euros

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Budget Principal de la Ville – Vote du budget primitif 2016 (suite)

CHAPITRE 73 : Impôts et taxes

Recettes : 64 232 585.79 euros

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Budget Principal de la Ville – Vote du budget primitif 2016 (suite)

CHAPITRE 74 : Dotations et participations

Recettes : 23 802 316.65 euros

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Budget Principal de la Ville – Vote du budget primitif 2016 (suite)

CHAPITRE 75 : Autres produits de gestion courante

Recettes : 637 864.00 euros

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Budget Principal de la Ville – Vote du budget primitif 2016 (suite)

CHAPITRE 013 : Atténuations de charges

Recettes : 560 000.00 euros

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Budget Principal de la Ville – Vote du budget primitif 2016(suite)

CHAPITRE 76 : Produits financiers

Recettes : 6 000.00 euros

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Budget Principal de la Ville – Vote du budget primitif 2016 (suite)

CHAPITRE 77 : Produits exceptionnels

Recettes : 191 943.10 euros

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Budget Principal de la Ville – Vote du budget primitif 2016 (suite)

CHAPITRE 042 : Opérations d'ordre de transferts entre sections

Recettes : 600 000.00 euros

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Budget Principal de la Ville – Vote du budget primitif 2016 (suite)

SECTION INVESTISSEMENT

CHAPITRE 16 : Emprunts et dettes assimilées

Dépenses : 11 327 683 euros

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Budget Principal de la Ville – Vote du budget primitif 2016 (suite)

CHAPITRE 20 : Immobilisations incorporelles

Dépenses : 1 195 022.00 euros

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Budget Principal de la Ville – Vote du budget primitif 2016 (suite)

CHAPITRE 13 : Subventions d'investissement

Dépenses : 1 929.47 euros

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Budget Principal de la Ville – Vote du budget primitif 2016 (suite).

CHAPITRE 21 : Immobilisations corporelles

Dépenses : 18 783 329.34 euros

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Budget Principal de la Ville – Vote du budget primitif 2016 (suite).

CHAPITRE 23 : Immobilisations en cours

Dépenses : 390 000.00 euros

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Budget Principal de la Ville – Vote du budget primitif 2016(suite).

CHAPITRE : OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Dépenses : 2 200 000.00 euros

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Budget Principal de la Ville – Vote du budget primitif 2016 (suite).

CHAPITRE 204 : Subventions d'équipements versées

Dépenses : 60 000.00 euros

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Budget Principal de la Ville – Vote du budget primitif 2016 (suite).

CHAPITRE 27 : Autres immobilisations financières

Dépenses : 76 600.00 euros

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Budget Principal de la Ville – Vote du budget primitif 2016 (suite).

CHAPITRE 45 : Opérations pour le compte de tiers

Dépenses : 100 000.00 euros

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Budget Principal de la Ville – Vote du budget primitif 2016 (suite).

CHAPITRE 040 : Opération d'ordre de transferts entre sections

Dépenses : 600 000.00 euros

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Budget Principal de la Ville – Vote du budget primitif 2016 (suite).

CHAPITRE 041 : Opération patrimoniales

Dépenses : 26 600.00 euros

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Budget Principal de la Ville – Vote du budget primitif 2016 (suite).

CHAPITRE 13 : Subventions d'investissement (hors 138)

Recettes : 1 319 847.98 euros

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Budget Principal de la Ville – Vote du budget primitif 2016 (suite).

CHAPITRE 16 : Emprunts et dettes assimilées

Recettes : 8 044 808.71 euros

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Budget Principal de la Ville – Vote du budget primitif 2016 (suite).

CHAPITRE 10 : Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)

Recettes : 2 684 399.29 euros

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Budget Principal de la Ville – Vote du budget primitif 2016(suite).

CHAPITRE 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés

Recettes : 3 920 734.01 euros

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Budget Principal de la Ville – Vote du budget primitif 2016 (suite).

CHAPITRE 165 : Dépôts et cautionnements reçus

Recettes : 10 000.00 euros

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Budget Principal de la Ville – Vote du budget primitif 2016 (suite).

CHAPITRE 27 : Autres immobilisations financières

Recettes : 50 000.00 euros

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Budget Principal de la Ville – Vote du budget primitif 2016 (suite).

CHAPITRE 024 : Produits des cessions

Recettes : 10 618 500.00 euros

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Budget Principal de la Ville – Vote du budget primitif 2016 (suite).

CHAPITRE 45 : Opérations pour le compte de tiers

Recettes : 100 000.00 euros

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Budget Principal de la Ville – Vote du budget primitif 2016 (suite).

CHAPITRE 021 : Virement de la Section de Fonctionnement

Recettes : 376 563.18 euros

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Budget Principal de la Ville – Vote du budget primitif 2016 (suite).

CHAPITRE 040 : Opérations d'ordre de transferts entre sections

Recettes : 11 362 195.65 euros

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Budget Principal de la Ville – Vote du budget primitif 2016 (suite).

Le Conseil Municipal,

ARRETE le Budget Primitif du budget principal de la Ville pour l'année 2016 à la somme de 136 776 821.86 € pour les dépenses et 136 776 821.86 € pour les recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	97 371 316.75	97 371 316.75
Investissement	41 710 664.80	41 710 664.80
	139 081 981.55	139 081 981.55

ARRETE l'emprunt d'équilibre de l'exercice 2016 à hauteur de 5 044 808.71 €uros.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Budget du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (C.S.A.P.A.) – Vote du budget primitif 2016.

Le Conseil Municipal,

ARRETE le budget primitif du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (C.S.A.P.A.) pour 2016 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Exploitation	441 378.19	441 378.19
Investissement	19 137.10	19 137.10
	460 515.29	460 515.29

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Budget du Service de Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D.) – Vote du budget primitif 2016.

Le Conseil Municipal,

ARRETE le budget primitif du Service de Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D.) pour 2016 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Exploitation	769 422.42	769 422.42
Investissement	181 610.97	181 610.97
	787 533.39	787 533.39

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Attribution d'une subvention à l'association intercommunale Bobigny – Drancy - Le Blanc-Mesnil – réunies pour l'emploi (M.I.R.E.) - Année 2016.

Le Conseil Municipal,

Sans que M. JULIE et Mme HAMA ne prennent part au vote,

ATTRIBUE une subvention de 118 660 € à l'association Mission Intercommunale Bobigny-Drancy-Le Blanc-Mesnil- Réunies pour l'Emploi (M.I.R.E.) au titre de l'année 2016,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention correspondante,

IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Blanc-Mesnil Développement - Année 2016.

Le Conseil Municipal,

Sans que M. JULIE, Mme HAMA, M. KAMATE, Mme PEPE et M. RUBIO ne prennent part au vote,

ATTRIBUE à l'association Blanc-Mesnil Développement une subvention de fonctionnement d'un montant de 303 228 euros au titre de l'année 2016. Elle englobe l'aide de 76 985 euros attribuée par anticipation budgétaire sur le Budget Primitif lors de la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2015 ;

AUTORISE M. le Maire à signer la convention correspondante ;

IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice 2016.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Attribution d'une subvention à l'association Blanc-Mesnil Sport Judo – Année 2016 et avenant à la convention annuelle.

Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE, à l'association BMS Judo, une subvention de 25 600 € au titre de l'exercice 2016. Elle englobe l'aide de 6 400 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil Municipal du 4 février 2016 ;

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant à la convention ;

IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Attribution d'une subvention à l'association Blanc-Mesnil Sport Hockey – Année 2016 et avenant à la convention annuelle.

Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE, à l'association BMS Hockey, une subvention de 24 000 € au titre de l'exercice 2016. Elle englobe l'aide de 6 000 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil Municipal du 4 février 2016 ;

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant à la convention ;

IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Attribution d'une subvention à l'association Blanc-Mesnil Sport Basket – Année 2016 et avenant à la convention triennale.

Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE une subvention de 59 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Basket. Elle englobe l'aide de 14 750 € attribuée par anticipation budgétaire lors de la séance du Conseil municipal du 14 décembre 2015 ;

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant à la convention correspondant ;

IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Attribution d'une subvention à l'association Blanc-Mesnil Sport Gymnastique – Année 2016 et avenant à la convention triennale.

Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE une subvention de 140 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Gymnastique. Elle englobe l'aide de 35 000 € attribuée par anticipation budgétaire lors de la séance du Conseil municipal du 14 décembre 2015 ;

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant à la convention correspondant ;

IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Attribution d'une subvention à l'association Blanc-Mesnil Sport Handball – Année 2016 et avenant à la convention triennale.

Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE une subvention de 84 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Handball. Elle englobe l'aide de 21 000 € attribuée par anticipation budgétaire lors de la séance du Conseil municipal du 14 décembre 2015 ;

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant à la convention correspondant ;

IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Attribution d'une subvention à l'association Blanc-Mesnil Sport Tennis – Année 2016 et avenant à la convention triennale.

Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE une subvention de 84 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Tennis. Elle englobe l'aide de 21 000 € attribuée par anticipation budgétaire lors de la séance du Conseil municipal du 14 décembre 2015 ;

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant à la convention correspondant ;

IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Attribution d'une subvention à l'association Etoile Sportive du Blanc-Mesnil Judo – Année 2016 et avenant à la convention triennale.

Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE une subvention de 58 750 € pour l'Etoile Sportive du Blanc-Mesnil Judo. Elle englobe l'aide de 7 188 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2015 ;

AUTORISE M. le Maire à signer la convention ;

IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Attribution d'une subvention à l'association Blanc-Mesnil Sport Football – Année 2016 et avenant à la convention triennale.

Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE une subvention de 250 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Football. Elle englobe l'aide de 62 750 € attribuée par anticipation budgétaire lors de la séance du Conseil municipal du 14 décembre 2015 ;

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant à la convention correspondant ;

IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Attribution d'une subvention à l'association Le Paris Blanc-Mesnil Sport Rugby – Année 2016 et avenant à la convention triennale.

Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE une subvention de 30 000 € pour le Paris Blanc-Mesnil Sport Rugby. Elle englobe l'aide de 8 372 € attribuée par anticipation budgétaire lors de la séance du Conseil municipal du 14 décembre 2015 ;

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant à la convention correspondant ;

IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Octroi de la protection fonctionnelle à Mme Patricia BOUR, Conseillère municipale déléguée.

Le Conseil Municipal,

ACCORDE la protection fonctionnelle à Madame Patricia BOUR, conseillère municipale déléguée pour le suivi des affaires d'urbanisme, dans le cadre des actions juridictionnelles énumérées ci-dessus, conformément à l'article L.2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

AUTORISE l'imputation sur le budget communal de l'ensemble des frais d'avocats, d'auxiliaires de justice et autres frais juridictionnels de toute nature devant être engagés dans le cadre du dispositif susvisé ;

DEMANDE à Monsieur le Maire de tenir informé le Conseil Municipal de l'état des procédures et de leurs issues ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce ou acte requis pour l'exécution de la présente délibération ;

IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice correspondant.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Modification de l'article 35 du règlement intérieur du Conseil municipal.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la nouvelle rédaction de l'article 35 du règlement intérieur du conseil municipal.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Modification du tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal,

Compte tenu de la nécessité de mettre le tableau des effectifs en conformité avec les besoins des services, il vous est proposé de procéder à sa modification à compter de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Compte tenu de l'avis favorable du Comité Technique en date du 22 février 2016.

Pour tenir compte des recrutements et des développements de carrière, il est nécessaire de procéder à la modification de différents postes ainsi qu'il suit :

Filière administrative :

- Suppression de deux postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe et création de deux postes d'adjoint administratif de 1^{ère} classe
- Suppression d'un poste d'attaché et création d'un poste d'attaché principal

Filière technique :

- Suppression de douze postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe et création de douze postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe
 - Suppression de quatre postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et création de quatre postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
 - Suppression d'un poste d'ingénieur en chef de classe exceptionnelle et création d'un poste d'ingénieur en chef de classe normale
-

Modification du tableau des effectifs (suite)

Filière médico-sociale :

- Suppression d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe et création d'un poste d'agent social de 2^{ème} classe
- Suppression d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe et création d'un poste d'agent social de 2^{ème} classe

Filière police municipale :

- Suppression de deux postes de gardien et création de deux postes de brigadier
- Suppression d'un poste de gardien et création d'un poste de brigadier chef principal
- Suppression de deux postes de brigadier et création de deux postes de brigadier chef principal

APPROUVE la modification du tableau des effectifs ;

IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Création d'une mairie annexe dans le quartier sud.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la création de la mairie annexe dans le quartier sud de la ville.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Taux de vacations des manipulateurs(trices) radios.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le taux horaire de rémunération des heures de vacations des manipulateurs radios ;

IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Mise à jour de la délibération n° 189 du 16 octobre 1985.

Le Conseil Municipal,

RAPPORTE la délibération n° 2016-29 du 4 février 2016 ;

APPROUVE le taux de rémunération des heures de vacances réalisées par les animateurs spécialisés du service Jeunesse ;

IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Présentation du projet d'augmentation du capital social de Séquano Aménagement.

Le Conseil Municipal,

AUTORISE le Conseil d'administration à augmenter le capital, en numéraire, en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions nouvelles à souscrire en numéraire, avec ou sans prime, réservées aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, l'augmentation de capital devant être réalisée dans les conditions des articles L. 3332-18 et L. 3332-20 du code du travail ;

FIXE le plafond maximum nominal de l'augmentation de capital à 291 787,56 euros ;

DECIDE que cette autorisation est valable vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Cimetière communal – Aménagement d'un site cinéraire.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'aménagement dans le cimetière communal d'un jardin du souvenir, comportant un espace destiné à la dispersion des cendres des personnes décédées et un équipement public mentionnant l'identité des défunts.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Mise à la réforme du véhicule immatriculé CL-354-PY.

Le Conseil Municipal,

PROCEDE à la vente de la Dacia Logan, immatriculée CL-354-PY, à la société GENEVE OCCASION au prix de 504,00 €T.T.C. ;

INSCRIT le montant de la recette au budget de exercice concerné ;

IMPUTE le montant de la dépense au budget de exercice concerné ;

APPROUVE la sortie dudit matériel du patrimoine communal.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Mise en place d'une autorisation de programme et des crédits de paiement pour l'opération « ANRU mail Decour / Région mail Decour ».

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le montant de l'autorisation de programme « **ANRU MAIL DECOUR / REGION MAIL DECOUR** » et la répartition des crédits de paiement comme suit :

- montant global de l'autorisation de programme : 3 367 629 euros HT
- CP 2016 : 600.000 euros.
- CP 2017 : 1 845 086 euros
- CP 2018 : 922 543 euros

IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Mise en place d'une autorisation de programme et des crédits de paiement pour l'opération de couverture des courts de tennis du stade Eluard.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le montant de l'autorisation de programme « couverture des courts de tennis du stade Eluard » et la répartition des crédits de paiement comme suit :

- montant global de l'autorisation de programme : 3 150 044 euros
- CP 2016 : 1.000.000 euros.
- CP 2017 : 2 150 044 euros

IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Mise en place d'une autorisation de programme et des crédits de paiement pour l'opération de requalification du gymnase Decour.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le montant de l'autorisation de programme « *requalification du Gymnase Decour* » et la répartition des crédits de paiement comme suit :

- montant global de l'autorisation de programme : 1 607 700 euros
- CP 2016 : 600.000 euros.
- CP 2017 : 1 007 700 euros

IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Convention entre la ville du Blanc-Mesnil, Nantaise des eaux et SAUR pour la réalisation de travaux de remplacement de 142 branchements en plomb.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre la ville, la Nantaise des Eaux et la SAUR ;

AUTORISE M. le Maire, conseiller régional d'Ile de France à la signer.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Soutien à l'investissement public local.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les deux opérations suivantes au titre local du soutien à l'investissement public :

- la **requalification du gymnase Decour** pour l'isolation thermique et la transition énergétique.
- La **mise aux normes de l'espace Eiffel**.

APPROUVE les plans de financement correspondants ;

IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné ;

INSCRIT le montant de la recette au budget de l'exercice concerné.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Subvention au titre de la dotation d'action parlementaire pour la réalisation de l'escalier de secours de l'annexe de l'école élémentaire Guy Moquet.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le projet de réalisation d'un escalier de secours au sein de l'école élémentaire Guy Moquet,

AUTORISE monsieur le maire, conseiller régional d'Ile-de-France à solliciter la subvention de 20 000 € au titre de la dotation d'action parlementaire,

APPROUVE le plan de financement de l'opération,

INSCRIT le montant de la recette au budget de exercice concerné,

IMPUTE le montant de la dépense au budget de exercice concerné.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Revalorisation du montant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal,

SUIT les recommandations de la Préfecture,

IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Deux Pièces Cuisine – Renouvellement de la convention avec France Billet.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le renouvellement et la signature de la convention avec France Billet au Deux Pièces Cuisine ;

AUTORISE M. le Maire à la signer.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Attribution d'une subvention de fonctionnement
à une amicale de locataires.

Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 150 euros, pour l'année 2015, à l'Amicale de locataires
de la cité des Quatre Tours ;

IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Garantie d'emprunt sollicité par le bailleur OSICA dans le cadre des travaux de réhabilitation de la résidence « Sous-Coudray ».

Le Conseil Municipal,

ACCORDE la garantie d'emprunt à hauteur de 100% pour le remboursement d'un emprunt souscrit par OSICA auprès de la Caisse des Dépôts et de Consignation, d'un montant total de 6 468 000€ sur une durée de 25 ans.

La garantie est apportée à la condition qu'OSICA consente à accorder à la ville du Blanc-Mesnil le prolongement de 20 ans (au lieu de 25 ans) du droit de réservation des logements dont la ville est actuellement réservataire et d'y ajouter dès maintenant 20 logements en droit de suite pour la même durée (qui s'ajoutent au 66 dont la ville est actuellement réservataire),

AUTORISE M. le Maire à signer les contrats de prêts et autres documents ou conventions afférents.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Convention de tiers payant avec Union Harmonie Mutuelle et SP Santé.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la convention de tiers payant à intervenir avec UNION HARMONIE MUTUELLE ;

APPROUVE la convention de tiers payant à intervenir avec SP SANTE ;

AUTORISE M. le Maire à les signer.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Participations familiales pour l'accueil des enfants dans les établissements d'accueil de jeunes enfants – Fixation de tarifs spécifiques – Année 2016.

Le Conseil Municipal,

FIXE les tarifs suivants à compter du 1^{er} avril 2016 :

- pour les accueils d'urgence à 1,19 € de l'heure et de préciser que ce tarif s'applique lorsqu'il n'est pas possible de calculer la participation familiale,
Conformément aux engagements de la ville par convention de Prestation de Service Unique avec la CAF, ce même tarif s'applique aux enfants placés au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

- en cas de non production des justificatifs, à 4,24 € de l'heure.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Règlement de la commission d'admission des modes d'accueil.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le règlement de la commission d'admission des modes d'accueil ;

AUTORISE M. le Maire à le signer.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Prestation de service unique pour l'établissement d'accueil de jeunes enfants FA MI SOL – Convention d'objectifs et de financement entre la ville et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis.

Le Conseil Municipal,

APROUVE les termes de la convention à intervenir entre la ville et la C.A.F. de la Seine-Saint-Denis ;

AUTORISE M. le Maire à signer la convention d'aides financières avec la C.A.F. pour les opérations susvisées, ainsi que tous documents s'y rapportant ;

INSCRIT le montant de la recette au budget de l'exercice concerné.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			